

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 3 juillet 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2017-07-112**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2017-07-113**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2017-07-114**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2017**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 69 280,50 \$.

Adoptée

**2017-07-115**

**Adoption du *Programme de santé spécifique à l'établissement***

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le *Programme de santé spécifique à l'établissement* (PSSE) réalisé en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS).

Ce programme couvre les premiers secours/premiers soins de même que les services administratifs, les travaux publics et le service incendie. En ce qui a trait au service incendie, il inclut aussi le *Programme de protection respiratoire*.

Adoptée

**2017-07-116      Adoption du règlement # 459-17 décrétant la fermeture de l'Avenue du Plateau**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 459-17 décrétant la fermeture de l'Avenue du Plateau.

Adoptée

**2017-07-117      Récipiendaires de la bourse étudiante annuelle d'une valeur de 500 \$ pour les années 2015 à 2017**

Tenant compte que, par l'adoption de la résolution 2015-06-96, le conseil a signifié son intention de soutenir les étudiants de Rivière-à-Pierre dans l'obtention de leur diplôme d'études secondaires;

Tenant compte que le conseil consacrera une somme annuelle de 500 \$ à cet effet;

Tenant compte qu'un tirage a été effectué à la fin de l'année scolaire 2015 et 2017 parmi les finissants de la sixième année (à noter qu'il n'y en avait pas en 2016);

Tenant compte que le gagnant de ces tirages se verra remettre la somme de 500 \$ lors de la complétion de son diplôme d'études secondaires et sur présentation de ce diplôme;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déclarer que les récipiendaires pour les années 2015 et 2017 sont respectivement :

2015 : Émilie Paré  
2017 : Zachary Goyette

Et de prendre note de la résolution CC06/15-06 de la Commission Scolaire de Portneuf qui appuie la résolution de la Municipalité de Rivière-à-Pierre en souscrivant un montant de 500\$ annuellement aux mêmes fins, étant entendu que les modalités seront établies ultérieurement par les représentants de la municipalité et de la commission scolaire.

Adoptée

## **2.      Sécurité publique**

### **Avis de motion d'un règlement # 460-17 concernant l'établissement d'un service incendie**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement # 460-17 concernant l'établissement d'un service incendie et abrogeant le règlement # 355-08.

**2017-07-118**

**Achat de modules de rangement pour le linge des pompiers**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Permafil Inc. des modules de rangement pour le linge des pompiers au coût de 2 997,40 \$, transport et taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le budget en immobilisations 2017.

Adoptée

**2017-07-119**

**Ajout d'un lien radio UHF/VHF avec la centrale 9-1-1 de Lévis**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Communications L.A.S. pour l'ajout d'un lien radio UHF/VHF avec la centrale 9-1-1 de Lévis au coût d'environ 2 984 \$, taxes en sus. Ce coût inclut :

- La demande de fréquence auprès d'industrie Canada
- L'hébergement du nouveau lien dans la tour (105 \$/mois)
- La programmation de 12 radios
- Les appareils, le matériel et le temps homme pour exécuter le tout.

Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2017-07-120**

**Mandat pour une *Étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de remplacement de l'aqueduc sur la rue Principale***

Considérant que 2 firmes ont été invitées à soumissionner;

Considérant que le Groupe S.M. Inc. est le soumissionnaire le plus bas conforme;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder au Groupe S.M. Inc, représenté par M. Pascal Bouchard, le mandat pour une *Étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de remplacement de l'aqueduc sur la rue Principale*. Ce mandat sera réalisé au coût de 16 225,54 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée avec les sommes provenant du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.)*.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

**2017-07-121**

**Renouvellement de la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation pour les années 2016-2017**

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Rivière-à-Pierre, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

<b>Nom du ou des chemins sollicités</b>	<b>Longueur à compenser (km)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés / année</b>
Chemin de la Marmite (rue Principale)	2,64 km	Bois brut	4 000 pour 2016-2017
Chemin Talbot (chemin Roger-Lavoie)	4,30 km	Bois brut	1 763 pour 2016/2017

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés sur une longueur totale de 6,94 km et ce, pour l'année 2016-2017.

Et que le ministère des Transports effectue une correction aux compensations accordées pour les 3 années antérieures.

Adoptée

**2017-07-122**

**Mandat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la rue Principale dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local (P.I.R.R.L.) – Volet Redressement des infrastructures routières locales***

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Englobe Corp., représenté par M. Jacques Chénard, le mandat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la rue Principale sur une longueur de 1 400 mètres dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local (P.I.R.R.L.) – Volet Redressement des infrastructures routières locales*. Ce mandat sera réalisé au coût de 14 400,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée avec les sommes provenant du P.I.R.R.L. ou, à défaut d'y être éligible, par le surplus accumulé non affecté.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

**2017-07-123**

**Balayage des rues par la firme Trema**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer la somme de 6111,75 \$ aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour l'année 2017, aux taux horaires de 87 \$ pour le camion arroseur, 108 \$ pour le balai mécanique et 108 \$ pour le balai aspirateur.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

- 4.1 Lecture et dépôt du certificat sur le résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 29 juin 2017 concernant le Règlement d'emprunt # 458-17 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques # 457-17*

#### **5. Loisirs et services à la collectivité**

2017-07-124

#### **Demande d'appui du comité des lacs de la CAPSA afin de rendre applicable l'article 2 du paragraphe 7 du règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments aux plans d'eau du Québec**

**Considérant** que le Comité des lacs de la CAPSA demande l'appui de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans sa résolution proposant l'application de l'article 2 du paragraphe 7 du Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (Loi sur la marine marchande du Canada) qui prévoit l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique à 30 mètres ou moins de la rive;

**Considérant** que celui-ci s'applique dans la plupart des eaux des provinces canadiennes, à l'exception du Québec où cet article ne s'applique pas;

**Considérant** que l'application de cette disposition du règlement sur les plans d'eau du Québec permettrait de solutionner en grande partie les problèmes de cohabitation liés à la circulation des embarcations à propulsion mécanique;

**Considérant** que la MRC de Portneuf a déjà adopté les résolutions CR 161-09-2014 et CR 136-06-2017 allant dans le même sens que la résolution du Comité des lacs de la CAPSA;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la résolution du Comité des lacs de la CAPSA de mêmes que celles de la MRC de Portneuf visant à demander au gouvernement de rendre applicable l'article 2 du paragraphe 7 du Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments aux plans d'eau du Québec.

Adoptée

#### **5. Périodes de questions**

#### **6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière